

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf septembre à 20H30, le conseil municipal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 23 septembre 2014

Présents : MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, ALLOUIN, BESNARD, STAINS, VIVET,
MM.BRISSON, HOUDAS, NAVEREAU, FLEURY, GIOVANNELLI, ISSELE, PERDEREAU,

Absents excusés ayant donné procuration : M. BRUNEAU a donné procuration à Mme GACOIN
M. RATTON a donné procuration à Mme VIVET

Absents excusés : Mesdames BRIANT et FRATOCCHI
Monsieur GUYARD

Secrétaire de séance : Madame Patricia GACOIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2014: Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

I – INFORMATIONS GENERALES

- Présentation de l'ASCO (Association Sportive Chouzy-Onzain) par Messieurs BELLAMY, CHIGNARD, LEROUX et DUPUY

Messieurs BELLAMY et CHIGNARD présentent l'association

- Fusion en 1991 de l'ASJ Onzain et US Chouzy
- 20 ans d'entente avec le club de Chaumont-sur-Loire
- Près de 300 licenciés,
- 50 dirigeants,
- 21 équipes,
- 800 heures d'entraînement et 300 matchs annuels
- 3 terrains homologués,
- Des éducateurs diplômés dont 1 salarié
- 1 label « Ecole de Football »

Messieurs LEROUX et DUPUY présentent le projet 2012-2016 du club qui constitue le fil conducteur de leur activité.

- Projet sportif
 - Pérenniser le club au niveau régional
 - Développer l'école de football et la section féminine
 - Devenir un pôle sportif important sur le territoire
- Projet Educatif
 - Respecter les valeurs du club (partage, convivialité, ambition, travail, Fair-play)
 - Donner les priorités en terme d'apprentissage, de découverte de socialisation comme l'éveil, l'initiation, le perfectionnement en rapport avec la catégorie de l'âge
 - Faire respecter les règles d'hygiène et de santé

Madame le Maire remercie les membres de l'ASCO de cette présentation.

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Urbanisme depuis le dernier conseil municipal :
 - 1 droit de préemption urbain non requis
 - 1 déclaration préalable

- Etat civil depuis le dernier le dernier conseil municipal :
 - 2 naissances
 - 1 mariage
 - 4 décès

- Commissions communales :
 - Communication (Monsieur Benoit HOUDAS) :
 - 10/09/2014 : Refonte du Flash-info
 - 17/09/2014 : Elaboration et mise en œuvre du bulletin communal
 - 24/09/2014 : Organisation de la fête de Noël qui aura lieu le 13 décembre 2014 de 14H30 à dix-sept heures trente, place de la mairie avec les activités à proposer aux enfants et le spectacle de Noël

 - Dates des prochaines commissions :
 - 04/10/2014 : commission plénière avec le CAUE (Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement) sur la réflexion du cœur de bourg
 - 11/10/2014 : commission plénière sur les finances
 - 18/10/2014 : commission travaux avec visite sur site

 - Travaux : (Franck NAVEREAU)
 - Liste des travaux réalisés :
 - Peinture refaite sur le portail et l'escalier de secours de la cours de la mairie
 - La pose des caniveaux plats au Tertre est terminée
 - La fontaine de la place de l'église est en cours d'étanchéité
 - Un chemin d'accès a été réalisé afin de sécuriser les abords de l'école

 - Liste des travaux à effectuer à court terme :
 - Aménagement de la zone bleue
 - 4 dos d'âne sur le chemin du Vau Renard
 - Peinture de la cage d'escalier de l'immeuble du moulin

- Commissions communautaires :
 - Déchets, cadre de vie et fourrières (Fabien GIOVANNELLI) :
 - Existence d'une fourrière animale et véhicule.
 - Des nouveaux points sur les apports volontaires à créer
 - 200 points supplémentaires en 6 ans dont 2 sur Chouzy-sur-Cisse en 2014
 - Possibilité de location de bennes avec la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLYS
 - Aide financière sur les économies d'énergie
 - Label « Villes et villages étoilés » à étudier

 - Assainissement – Voirie – Infrastructures (Franck NAVEREAU)

Ont été présentés en commission les caractéristiques respectives de l'assainissement individuel et de l'assainissement collectif. Les règles de l'assainissement individuel ont été assouplies : sauf pollutions importantes, les mises aux normes ne se font qu'à l'occasion des ventes et sont à la charge de l'acheteur .Si l'assainissement collectif est installé alors qu'on a réalisé un assainissement individuel récent, on a dix ans pour se raccorder à l'assainissement collectif.

 - Habitat, Aménagement, Agriculture et Transport (Martine COURVOISIER)
 - Le PLH (Programme Local de l'Habitat) a été conçu pour 6 ans (2012-2017)
 - La Communauté d'Agglomération AGGLOPOLYS aide financièrement selon un cahier des charges la rénovation thermique
 - La création d'une plateforme de conseil est destinée aux particuliers est en cours

 - Solidarité, Innovation sociale (Patricia GACOIN)
 - CIAS (Centre Intercommunale d'Action Sociale)
 - Un Projet Social de Territoire (PST) est en cours d'élaboration afin de créer une dynamique et de gérer la problématique des gens du voyage

- 3 actions sur 8 ont démarré en 2014
 - nommer un référent formé sur le territoire communal
 - favoriser la mobilité du public
 - développer l'action sociale du CIAS sur le territoire communautaire
- Présentation du projet d'établissement du CIAS
- Situation d'accueil des gens du voyage. Trois aires d'accueil plus une aire d'accueil dit « de grand passage » existent sur le territoire communautaire.
-
- Sortie à Chaumont-sur-Loire (Martine COURVOISIER)

Une sortie a été organisée par la municipalité pour les personnes de plus de 70 ans. 14 personnes sont allées accompagnées d'élus visiter les jardins de Chaumont-sur-Loire. Elles étaient ravies et souhaitent que ce genre d'action se renouvelle.
- Comité de jumelage (Patricia GACOIN)

La signature de la convention qui relie le comité de jumelage et la commune de Chouzy-sur-Cisse aura lieu le 08 novembre 2014 à 11 heures.
- Congrès des Maires (Catherine LHERITIER)
 - Jean-Paul DELEVOYE, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a tenu un exposé sur notre société en métamorphose dans laquelle la réforme n'est pas un objectif mais une réponse à un monde qui bouge. Nous avons à faire à la concurrence mondiale ; la force des territoires compensera la faiblesse des états. Trois enjeux majeurs à relever :
 - Localisation des ressources et de la production de la valeur ajoutée : le choc territorial
 - la démographie : le basculement du vieillissement : le choc générationnel
 - le vivre ensemble face à des individus de plus en plus hétérogènes : le choc identitaire
 Il appartiendra aux collectivités de proximité de veiller au maintien de l'altérité et à la construction du lien social.
 - Exposé d'André VALLINI Secrétaire d'état à la réforme territoriale :

La réforme territoriale doit être positive avec une exigence démocratique (clarté) une exigence économique (performance, compétitivité) une exigence de proximité. La clause de compétence générale devrait être supprimée. Les régions devraient être dotées d'un pouvoir règlementaire. Les conseils départementaux seront élus en mars pour 5 ans. Pendant cette période sera conduite la réflexion pour redéfinir leurs compétences. Une réforme de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) devrait être introduite dans la loi de finances pour 2016.
- Capture des chevaux

Sous l'ancienne mandature, une convention a été discutée sur la capture des chevaux qui divaguaient sur le territoire communal. Rien n'avait été finalisé et à ce jour la même question se repose. Il apparaît que, les pompiers se déplacent pour capturer les chevaux qui divagent et qui de ce fait sont dangereux sur le territoire communal. Il n'y a pas lieu d'établir de convention avec un prestataire. Il est juste nécessaire d'avoir un enclos pour recevoir les animaux.
- Imposition des terrains de golf

Madame Le Maire informe qu'elle a reçu des services fiscaux un courrier l'informant du nouveau régime d'imposition des terrains de golf. La base de l'imposition se voit diminuée de 9 800 €. La Commission Communale des Impôts Directs se réunie le 08 octobre 2014.
- Classe Verte (Martine COURVOISIER)

Le directeur de l'école primaire, Monsieur NORMAND envisage pour 2015 une classe verte en haute Savoie avec l'école de Vineuil sur sept jours. Le séjour propose une équipe d'animateurs. Pour ce séjour il sollicitera la participation financière des parents, de la collectivité et de la coopérative scolaire. .
- Recours à un archiviste

Madame Le Maire informe qu'une archiviste a été recrutée comme le prévoyait la délibération du 27 mai 2014. Elle prendra ses fonctions le 06 octobre prochain. La responsable des

archives départementales de Loir-et-Cher nous rendra visite dès le lendemain afin de finaliser le programme de travail.

- **Emploi**
Madame Le Maire informe qu'un conseil municipal a eu lieu au mois d'août 2014 qui avait comme ordre du jour, le recrutement d'un emploi aidé. La personne qui devait signer ce contrat d'avenir n'a pas donné suite par conséquent le contrat d'avenir n'a pas été signé.
- **Accueil des nouveaux arrivants (Benoit HOUDAS)**
Monsieur Benoit HOUDAS annonce la soirée d'accueil des nouveaux arrivants le 17 octobre 2014 à 18h30 à la salle des fêtes de Chouzy-sur-Cisse.
- **Fermetures exceptionnelles de la Poste (Catherine LHERITIER)**
Madame Le Maire informe qu'elle a reçu du Directeur d'Etablissement Postal d'Herbault un courrier en date du 17 septembre 2014 l'informant à compter du 22 septembre 2014 de la fermeture exceptionnelle des lundis et mercredis due à l'état de santé d'un de ses collaborateurs. La poste de Chouzy-sur-Cisse sera ouverte de 9h00 à 12h00 les mardis, jeudis, vendredis et samedis.

II – AFFAIRES GENERALES

2.1. Convention APPROLYS

Le 27 juin 2014, la collectivité a approuvé l'adhésion au groupement de commande : Approlys la centrale d'achat territoriale afin de faciliter la satisfaction de l'exigence légale dans le cadre de la mise en concurrence des fournisseurs de gaz.

Alors que les collectivités doivent repenser leur mode de fonctionnement dans un contexte de raréfaction de leurs ressources et d'exigence légitime de leurs administrés d'un usage toujours plus efficient des deniers publics, les départements du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loiret ont créé en 2014 la centrale d'achat territoriale APPROLYS sous forme de groupement d'intérêt public (GIP).

Ce projet de mutualisation montre la volonté commune de :

- ♦ Dégager des économies durables sans défavoriser l'économie locale,
- ♦ Atteindre un objectif de performance d'achat notamment par la définition de famille d'achat,
- ♦ Maintenir la qualité des achats malgré des budgets contraints,
- ♦ Proposer un service nouveau aux collectivités du territoire.

Après 6 mois de fonctionnement et devant les résultats positifs, les trois Départements proposent de réunir d'autres acteurs publics, parapublics, afin de mettre en œuvre ce dispositif de mutualisation de l'achat.

Les acteurs publics (communes, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics locaux et autres collectivités), parapublics et éventuels partenaires privés bénéficieront de prix avantageux et n'auront pas la charge des procédures de passation des marchés et accords-cadres. Ce dispositif permettra de gagner du temps, de sécuriser les achats et réduira les coûts directs et indirects des achats publics.

Chacun des membres de la centrale d'achat restera libre - pour la passation de chacun de ses marchés et accords-cadres, et appels à projet ou autres procédures de mise en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques - de recourir ou non à la centrale d'achat et sera seul compétent pour suivre l'exécution des marchés publics et accords-cadres passés par cette dernière.

L'élargissement des adhérents d'APROLYS nécessite de reprendre une délibération sur les nouveaux termes de la convention.

Ceci exposé, il est décidé à la majorité (5 voix contre, 4 abstentions et 7 voix pour) :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Chouzy-sur-Cisse en tant que membre utilisateur au GIP Centrale d'achat APPROLYS ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive du GIP présentée à l'Assemblée Générale et annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS ;

- De confirmer la délégation de compétence par délibération en date du 27 juin 2014 à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS, dans les conditions fixées par la convention constitutive et les conditions générales de recours, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés accord-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la commune de Chouzy-sur-Cisse .
- De désigner Madame le Maire pour représenter la commune à l'assemblée générale du GIP et de désigner Madame Patricia GACOIN comme suppléante

2.2. Convention GRDF

Au dernier conseil municipal, en information il a été annoncé le projet de GRDF, d'améliorer la qualité de la facturation grâce à une facturation systématique sur index réel, et ainsi de favoriser le développement de la maîtrise de la demande d'énergie grâce à la mise à disposition de données de consommation permettant une analyse et un suivi. GRDF installera des compteurs communicants pour réaliser ce projet.

Des antennes doivent être installées sur des points hauts des bâtiments communaux reliant un concentrateur sur la commune. GRDF indemniser la collectivité par une redevance annuelle de 50 € par site équipé. La liste proposée est la suivante : Mairie, Gymnase et bâtiment communal rue de l'abreuvoir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention avec GRDF dont le projet est annexé à la délibération.

III - AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Cession d'un terrain grevé de servitude

Le 02 mai dernier, Madame Le Maire, a reçu un courrier de Monsieur Philippe DASPET, géomètre pour le compte de Monsieur Didier BARRÉ riverain du lotissement « Les Hauts de Villeneuve ». Ce dernier souhaite acquérir une partie de la parcelle BH 291 d'une superficie de 82 m². Sur cette parcelle, une servitude de passage existe au bénéfice de Monsieur BARRÉ.

Le service des domaines a estimé le prix de ce terrain à 1 800 € (environ 22 € le m²).

A la majorité (une abstention, 16 pour) le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette session de terrain pour le prix de 1 800 € avec une servitude de passage en faveur de la municipalité.

3.2. Vente de peupliers

Des peupliers sont à abattre sur le terrain communal ZD 0054. Il est nécessaire de fixer un tarif au m³.

L'Agence Poitou Val de Loire qui interviendrait chez les propriétaires du secteur propose 250 €. Elle emporte les billes et évacue les branchages.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise l'abattage et la vente de ces peupliers pour la somme globale de 250.00 € soit 1.25 € le m³.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.

Le Maire
Madame Catherine LHERITIER